

STAGE 40H

Préparation à l'installation agricole

LES OBJECTIFS DU STAGE

Le stage installation collectif de 40 heures est un stage de formation qui vise à appréhender les enjeux en agriculture, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux et personnels, **se familiariser** avec les documents administratifs et les **démarches** à réaliser dans le cadre de l'installation, **créer des liens** entre porteurs de projet.

Les objectifs du stage sont donc :

- **Rencontrer** les structures agricoles du territoire
- Savoir **présenter son projet** devant des professionnels
 - En situation initiale
 - Les perspectives et évolutions de son projet
- **Connaître et planifier** les démarches à entreprendre pour mener à bien son projet

PLANNING DE FORMATION

JOUR 1 INTRODUCTION DU STAGE	JOUR 2 FINANCER SON PROJET	JOUR 3 STATUTS ET SALARIAT	JOUR 4 COMMERCIALISATION
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des projets • Travail sur le prévisionnel économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Aides Européennes, départementales • Banques et prêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Statuts juridiques et obligations fiscales • MSA et statut social • Comptabilité agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des différents circuits de commercialisation

JOUR 5 RÉGLEMENTATION SUR LA PRODUCTION	JOUR 6 RÉGLEMENTATION SUR LES AMÉNAGEMENTS	JOUR 7 REFLEXION ET PRÉSENTATION PROJET	JOUR 8 EVALUATION ET CLOTURE
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation animale • Réglementation végétale 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement piste et électricité • Réglementation eau • Réglementation défrichement et artificialisation des sols • Réglementation urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur le business plan et le rétroplanning du projet • Présentation du projet devant des agriculteurs déjà installés 	<ul style="list-style-type: none"> • Jury d'évaluation • Bilan de formation

POUR PARTICIPER

Quelques conditions sont à remplir pour participer au stage :

- Avoir rencontré le Point Accueil Installation (PAI)
- Avoir la maîtrise foncière ou avoir entamé les démarches
- Avoir des compétences avérées (diplôme, attestation de formation, justificatif d'expérience professionnelle...)
- Avoir un projet clairement défini

Contactez votre PAI



06.39.63.33.39

06.39.25.92.85